

**WMO OMM**

World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 06087/2024-1.16 S/AVI

Notre réf.: 06087/2024/S/AVI/AeroMetSci-2024

7 mai 2024

Annexe: 1 (disponible en anglais seulement)

Objet: Participation de votre expert(e) à l'édition 2024 de la conférence scientifique sur la météorologie aéronautique (AeroMetSci)

Suite à donner: Faire savoir au Secrétariat de l'OMM, d'ici au **30 juin 2024**, si votre expert(e) participera à la conférence mentionnée en objet

Madame, Monsieur,

La conférence mentionnée en objet, organisée par la Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux (SERCOM) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), se tiendra au siège de l'OMM, à Genève (Suisse), du 21 au 25 octobre 2024. Des détails supplémentaires concernant cet événement figurent dans l'annonce et l'appel à résumés correspondants (Réf.: [02062/2024/S/AVI/AeroMetSci-2024](#)).

L'Équipe d'experts pour les applications de la météorologie et de la climatologie à l'aviation (ET-WCS) relevant du Comité permanent des services à l'aviation (SC-AVI) constitue la base du comité d'organisation scientifique de la conférence et, à ce titre, elle sera responsable de la planification, des préparatifs et de la tenue de la conférence. Étant donné que l'Équipe compte parmi ses membres un(e) expert(e) de votre pays qui a été désigné(e) avec votre approbation (voir l'[annexe](#)), je vous saurais gré de bien vouloir envisager la possibilité qu'il/elle participe à cette conférence.

Aux termes de la [règle 31](#) du Règlement général de l'OMM (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), les «dépenses afférentes à la participation des membres des organes subsidiaires des organes constituants aux sessions de ces organes sont normalement à la charge des Membres ou de l'organisation internationale auxquels appartiennent les membres de ces organes subsidiaires». Nous espérons donc que le gouvernement de votre pays sera en mesure de couvrir les frais de participation de l'intéressé(e), dans le cas où ce(tte) dernier(ère) assisterait à la conférence.

Si toutefois votre gouvernement n'était pas en mesure d'assumer les frais de participation de votre expert(e), l'OMM pourrait envisager d'accorder une assistance financière à cet effet. Néanmoins, compte tenu de la modicité des fonds alloués aux sessions des organes subsidiaires des organes constituants, je vous saurais gré de bien vouloir étudier la possibilité d'assumer, au moins en partie, les dépenses occasionnées.

Pour des raisons d'ordre administratif, je vous saurais gré d'indiquer au Secrétariat de l'OMM (par courriel à wmo@wmo.int, avec copie à aviation@wmo.int), le **30 juin 2024** au plus tard, si votre expert(e) pourra participer à la conférence et si une assistance financière sera nécessaire. Dans l'affirmative, vous voudrez bien préciser la nature de ladite assistance (paiement des frais de voyage et/ou versement d'une indemnité journalière de subsistance). Si les frais de voyage sont couverts par l'OMM, le Secrétariat prendra les dispositions nécessaires en la matière et votre expert(e) en sera directement avisé(e) en temps utile.

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM (distribution restreinte)

cc: Membres de l'ET-WCS relevant du SC-AVI

Je tiens à attirer votre attention sur les dispositions suivantes:

«Les personnes ne faisant pas partie du personnel de l'Organisation qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance doivent veiller à pouvoir prendre entièrement à leur charge toute dépense encourue en cas de décès, de maladie ou de lésion corporelle imputable à un voyage officiel et à la participation à des réunions au nom de l'Organisation. Il leur appartient donc de contracter toute assurance-vie, assurance-maladie, assurance accidents ou toute autre forme d'assurance avec un niveau de couverture adéquat pour toute la durée de ces réunions et événements.

La responsabilité de l'OMM est limitée à l'exercice de fonctions ou à la participation à une réunion pour son compte. L'OMM a souscrit une assurance contre les accidents et les maladies qui prévoit une couverture limitée des frais médicaux, des frais d'urgence et des frais supplémentaires encourus lors des voyages officiels.»

Je saisis cette occasion pour vous remercier du soutien que vous apportez aux activités de l'OMM et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Ko Barrett
pour la Secrétaire générale

**MEMBERSHIP OF THE EXPERT TEAM ON
WEATHER AND CLIMATE SCIENCE FOR AVIATION APPLICATIONS (ET-WCS)**

(Correct as on 19 April 2024)

| | |
|---------------------|--|
| Co-Chairs | Mr Piers BUCHANAN (United Kingdom) Mr Ping CHEUNG (Hong Kong, China) |
| Core experts | Mr Björn-Rüdiger BECKMANN (Germany) Ms Debra BLONDIN (United States of America) Mr Morné GIJBEN (South Africa) Ms Michiko IKEDA (Japan) Ms Anna IVANOVA (Russian Federation) Mr Anil PADHRA (United Kingdom) Ms Sokhna Yaya WANE (Senegal) Mr Cheng Xun YEO (Singapore) |